

15ème législature

Question N° : 10683	De M. Pierre Cordier (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >chambres consulaires	Tête d'analyse >Évolution des moyens accordés à la CCI et à la CMA des Ardennes depuis 2012	Analyse > Évolution des moyens accordés à la CCI et à la CMA des Ardennes depuis 2012.
Question publiée au JO le : 17/07/2018 Réponse publiée au JO le : 13/11/2018 page : 10217 Date de renouvellement : 30/10/2018		

Texte de la question

M. Pierre Cordier demande à M. le ministre de l'économie et des finances de bien vouloir lui communiquer, sous forme de tableau, l'évolution des moyens accordés à la CCI et à la CMA du département des Ardennes depuis 2012.

Texte de la réponse

La ressource fiscale dont bénéficie la chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT) des Ardennes a évolué de la manière suivante :

Budgets exécutés (en M€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2012
CCIT Ardennes*	4,671	4,956	4,078	3,709	3,379	2,735	-58,55%
Total taxe pour frais de chambres	1 385,700	1 368,000	1 092,000	1 055,117	925,117	925,117	-66,76%

La ressource fiscale dont bénéficie la chambre de métiers et de l'artisanat départementale (CMAD) des Ardennes a évolué de la manière suivante :

Budgets exécutés (en M€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2012
CMAD Ardennes*	1,463	1,479	1,439	1,349	1,318	1,346	-8%



ASSEMBLÉE NATIONALE

Total taxe pour frais de chambres (droit fixe et droit additionnel)	0,633	0,624	0,553	0,526	0,535	0,588	-7%
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----

* sources : budgets exécutés